



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a adopté, lors de sa séance tenue le 9 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est jour férié, et qui débiteront à 19 h :

- | | | | |
|---------------|----------------------|---------------|--------------|
| - 13 janvier | - 10 février | - 10 mars | - 14 avril |
| - 12 mai | - 9 juin | - 14 juillet | - 11 août |
| - 8 septembre | - 14 octobre (mardi) | - 10 novembre | - 8 décembre |

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 10e jour de décembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "François Dumont".

François Dumont
Directeur général et greffier-trésorier